

CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 6

Séance du lundi 4 avril 2022

Il est 20h00 lorsque **M. T. Ribeiro**, Président, ouvre la séance dans la Grande salle de Corsier. Il salue les Conseillers, Mme la Syndique A. Rouge, Messieurs les Municipaux, Mme N. Simic, huissière, M. le Sergent-Major D. Ansermet, répondant de police de proximité, la presse et le public. Il accueille M. F. Pilloud, directeur de l'Association Sécurité Riviera (ASR).

Les membres suivants sont excusés : Mmes C. Cristalli, A. Schönhärl, E. Valentino. MM. J. Bas, D. Bourgeois, D. Chenevard, A. Decutins, R. Duchesne, M. Eichenberger, L. Eisenhut, X. Fonjallaz, R. Genoud, N. Luyet, F. Rittmeyer, F. Rouge, U. Schluechter et V. Volet.

Les scrutateurs sont Mme L. Khouri Dagher et M. M. Layaz

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Point 8, interpellation déposée par la Gauche « **Pour une présentation de l'association ARAS Riviera et pour un rapport d'activité annuel des Services sociaux de notre commune de Corsier-sur-Vevey** »

Point 9, interpellation déposée par la Gauche « **Droits politiques des étrangers : quelles perspectives pour 1/5^{ème} de la population de Corsier-sur-Vevey ?** »

Point 10, vœux, questions, divers et propositions individuelles

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

3. Présentation de l'Association Sécurité Riviera (ASR)

M. F. Pilloud, présente l'ASR. Les conseillers recevront la présentation.

La parole est donnée aux Conseillers en fin de présentation pour d'éventuelles questions.

-Concernant la surveillance de l'échéance du temps de parcage des parkings à Corsier, est-ce à l'ASR de verbaliser ?

L'autorité est souveraine, c'est un choix politique de définir la direction optionnelle que souhaite la Commune. Les prestations demandées à Police Riviera sont à définir.

-Quelles sont les prestations que l'ASR fournit à la Commune ?

Dans le Package se trouvent les prestations de base de la Police de sécurité publique ; passage de patrouilles, prévention autour des écoles, intervention lors d'accidents, pollution ou chez des particuliers en cas de malaises, également réprimande lors des comportements laxistes des propriétaires avec leur chien. Chaque semaine, toutes les interventions sont stipulées sur le site de l'ASR. Le rapport de gestion de l'ASR informe sur toutes les missions effectuées pour chaque commune. Chaque manifestation organisée transite par l'ASR. Ce qui relève du domaine judiciaire est traité par la Police cantonale, l'interaction est importante entre ces deux Services. La péréquation financière est établie en fonction des clés de

répartition. Pour Corsier, en 2020, les prestations pour l'ASR (police) s'élèvent à CHF 490'000.00 et pour la Police cantonale à CHF 145'000.00.

-Concernant les abris PC, en cas d'incident nucléaire, que faire ?

La planification des abris dépend de la Confédération. Les abris privés peuvent accueillir les voisins. Les Communes mettent à disposition des abris.

M. le Président remercie **M. F. Pilloud** pour la présentation. Il quitte la salle sous les applaudissements.

4. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

-**M. le Président** informe que le rapport d'activités de la PROMOVE est déposé sur les tables.

-Le dépouillement des élections du Conseil d'Etat et du Grand Conseil du 20 mars 2022 s'est bien déroulé. **M. le Président** remercie les scrutateurs et Mme M. Décosterd pour leur travail efficace.

-Le 2^{ème} tour pour l'élection au Conseil d'Etat aura lieu le dimanche 10 avril 2022.

-**Les absences** à la séance du CC doivent être annoncées à la **secrétaire ou au Président**. Le Greffe a suffisamment de travail et n'a pas à relayer les excuses pour absence au Bureau du CC.

-La loi sur l'exercice des droits politiques a changé au 1^{er} janvier 2022 et le Règlement du CC est conforme à ces nouvelles directives. Lors d'une démission, le parti a cinq semaines pour trouver une personne avec six parrainages, sauf s'il y a des viennent-ensuite. Passé ce délai, le siège est perdu pour le parti. Des élections complémentaires peuvent être organisées. Légalement, le CC a le droit de fonctionner avec douze sièges vacants. Une personne est réputée démissionnaire du CC, dès le jour où elle a quitté la Commune. Cependant, il est important d'envoyer une lettre de démission au Bureau du CC.

5. Communications de la Municipalité transmises par courriel

Administration générale, Aménagement du territoire & Police des constructions – Arianne Rouge

Personnel communal : suite au départ de M. Samuel Liniger le 28 février dernier, la Municipalité a engagé Mme Maurine Volet, nouvelle coordinatrice de la vie communale et associative à 40% depuis le 1^{er} avril 2022. Les sociétés locales ont été avisées de cet engagement et un article sera publié dans le Corsiérain.

Interpellation « Soutien à la presse locale » : en réponse à l'interpellation « Soutien à la presse locale » déposée par M. Ezékiel Bürki, lors de la séance du Conseil communal du 14 février 2022, la Municipalité informe :

La Municipalité a souscrit un abonnement au journal Riviera et ne peut que soutenir la proposition de M. E. Bürki en encourageant les membres du Conseil à en faire de même. Lors des sollicitations des journalistes, les membres de la Municipalité répondent volontiers et participent ainsi à l'information à la population.

Quant à la collaboration avec le journal Le Corsiérain, la Municipalité a mandaté une société en vue d'améliorer la communication faite aux citoyens. A ce propos, les membres du CC ont été sollicités à participer, tout comme les entreprises et les Municipaux, à un sondage. Un retour sur ce rapport sera fait.

Aménagement hydroélectrique de Gilamont : en réponse à la remarque émise par M. François Rittmeyer, lors de la séance du CC du 14 février 2022, concernant le projet d'aménagement hydroélectrique de Gilamont, la Municipalité rappelle que Monsieur

Rittmeyer est déjà intervenu à ce sujet et a déjà obtenu une réponse sur la faisabilité d'une utilisation de rejets d'eau à la Veveyse par Merck. Les quantités rejetées à la Veveyse sont moindres et pas pertinentes pour un aménagement hydroélectrique. Le débit n'est pas suffisant et trop irrégulier. L'entreprise Merck est attentive et met en pratique des solutions qui lui permettent la revalorisation des diverses productions (eau, chaleur).

Affichage politique : en réponse au vœu déposé par M. François Rittmeyer, lors de la séance du CC du 14 février 2022, demandant de fixer à 7 semaines (au lieu de 4) le délai autorisant la pose d'affiches politiques avant le jour du scrutin, la Municipalité rappelle que la directive a été approuvée par le CC à une large majorité. Elle a donc décidé de ne pas modifier le délai en question.

Finances, Economie, Culture, Sociétés, Tourisme & Cultes – Bernard Schär

Sociétés locales : la Municipalité souhaite la bienvenue à Mme Maurine Volet, nouvelle coordinatrice de la vie communale et associative qui sera le « trait-d'union » des sociétés locales et elle remercie les organisateurs des événements ci-après que nous vous invitons à agender :

- l'assemblée générale de la société de Développement, le vendredi 11 avril 2022, à 19h30, à la salle de Château 4. A cette occasion, vous pourrez faire la connaissance du nouveau Comité ;
- la course aux œufs organisée par la société de Développement, le jeudi 14 avril 2022 dans les jardins de la Cure.

Fête des Voisins : la 15^{ème} Fête des Voisins aura lieu le vendredi 20 mai 2022. A cette occasion, la commune met gratuitement à disposition de ses habitants des tables de cantines ou de plein-air qui peuvent être livrées par le service de voirie, ceci dans la limite des stocks disponibles. Le kit d'organisation de cette manifestation comprenant flyers, ballons, t-shirt etc... sera disponible auprès du bureau du Greffe municipal.

Bâtiments, Vignes, Développement durable & Transports – Pierre-André Debétaz

Pavillons scolaires et préscolaires provisoires sur le terrain de la Bourgette : les démarches pour entreprendre la mise en place des pavillons scolaires et préscolaires provisoires sur le terrain de la Bourgette peuvent débuter. En effet, la Municipalité a obtenu la levée de l'effet suspensif de la part du Juge instructeur du Tribunal cantonal le 25 mars dernier, suite au recours de M. et Mme Goy contre la décision municipale de lever leur opposition et de délivrer le permis de construire.

Interpellation « Incitations communales aux économies de CO² » : en réponse à l'interpellation « Incitations communales aux économies de CO² » déposée par M. François Rittmeyer, lors de la séance du CC du 14 février 2022, la Municipalité vous informe de ce qui suit :

Différentes démarches qui pourraient être financées par le compte Agenda 21 sont analysées actuellement par la Municipalité, notamment la subvention à l'achat d'abonnements de transports publics pour les jeunes de 15-24 ans et seniors ; l'encouragement à consommer de manière locale ; un projet de partenariat avec le service Dring-Dring concernant la livraison de courses à domicile.

Développement durable : la Municipalité répond comme suit aux interrogations soulevées lors de la séance du CC du 14 février 2022 par François Rittmeyer :

L'élaboration du plan énergétique territorial est traitée à l'échelle de l'Agglomération Rivelac

à travers un PDI (Plan Directeur Intercommunal) en parallèle d'un PA5 (Plan d'affectation de 5^{ème} génération). Les travaux d'études débuteront en septembre 2022. Les communications quant à l'avancement de ces projets seront faites par le bureau de l'Agglomération Rivelac.

Plan Energie et Climat Communal PECC : en réponses aux questions soulevées par M. Fabrice Coppex, lors de la séance du CC du 14 février 2022, faisant suite à la présentation du PECC (Plan Energie et Climat Communal) par M. R. Schweizer lors de la séance du CC d'octobre 2021, la Municipalité répond comme suit :

- **PECC (Plan Energie et Climat Communal)** : il existe une liste de 21 actions, dont certaines sont obligatoires dans les objectifs fixés. Certaines de celles-ci sont par ailleurs déjà menées au sein de la commune, d'autres en voie de réalisation ou en réflexion. Une délégation municipale assistera à une première journée de formation organisée sur ce sujet par l'UCV pour les élus le jeudi 19 mai prochain.
- **PET (Planification Energétique Territoriale)** : le sujet est à l'ordre du jour au niveau de l'AggloRivelac. Des informations devraient être prochainement communiquées sur la direction et le timing de cette réflexion.

Il sera possible de répondre aux autres questions soulevées par M. Coppex après cette journée formation.

- **Plan Climat** : l'élaboration d'un projet de Plan Climat a été confiée récemment à un ingénieur en environnement qui a abordé la Municipalité. Il fournira une stratégie d'ici la fin de l'année.

Voirie, Environnement, Gestion des déchets, Routes & Chemins – Michel Ceppi

Déchèterie intercommunale de Praz-Libon : depuis le 24 février 2022, il est possible d'amener à la déchetterie de Praz-Libon le polystyrène expansé (Sagex). Cette matière sera déposée chez Swisspor à Châtel-St-Denis pour y être recyclée. Ce polystyrène sera fondu et reconditionné en panneaux d'isolation destinés uniquement au marché suisse de la construction. Seules les matières propres, toutes couleurs confondues, sont acceptées. Par contre, il n'est pas possible d'évacuer des barquettes alimentaires ou des « chips », les barquettes ayant été en contact avec de la nourriture et les matières des « chips » étant très difficiles à reconnaître (PE, Pex, Amidon,...).

Gestion des déchets – PET Recycling :

- 9'237 kg de bouteilles à boissons en PET ont été récoltés en 2021 sur le territoire communal. Environ 335'303 bouteilles ont été recyclées puis transformées en PET recyclé de qualité. Cela a permis l'économie d'environ 27'711 kg de gaz à effet de serre et environ 8'775 litres de pétrole ;
- 3'424 kg de bouteilles à boissons en PET ont été récoltés en 2021 à la déchèterie de Praz-Libon à Fenil. Ces quelques 124'291 bouteilles ont été recyclées puis transformées en PET recyclé de qualité. Cela a permis l'économie d'environ 10'272 kg de gaz à effet de serre et environ 3'253 litres de pétrole.

Gestion des déchets : en réponse à la question posée par M. François Rittmeyer, lors de la séance du CC du 14 février 2022, concernant la récolte des déchets des quartiers situés au bas de la commune, la Municipalité répond comme suit :

Après le démantèlement de l'éco-point problématique, la Municipalité a créé une micro-déchetterie à la Planie. Cette installation est depuis lors à disposition pour les habitants du

bas de la commune. Les prestations y ont été optimisées ces dernières années afin de pouvoir accueillir au mieux les citoyens. Le ramassage porte à porte y est aussi effectué, et la Municipalité planifie l'installation de récupération des déchets de cuisine Gastrovert entre autres au sein des quartiers du bas de la commune.

Parc Charlie Chaplin : les travaux de réaménagement du parc avancent bien, ceci en raison de la météo favorable. L'accès aux jeux dépendra de la pousse de l'herbe.

Routes et chemins : en réponse aux questions posées par M. François Rittmeyer, lors de la séance du CC du 14 février 2022, concernant la réfection des chemins AF (2^{ème} étape), la Municipalité répond comme suit :

- *est-ce à la collectivité de prendre en charge les frais afin que les chemins supportent le poids des véhicules agricoles toujours plus imposants ?*

Au même titre que les routes communales devant supporter l'augmentation du trafic, y compris des poids lourds (jusqu'à 40 tonnes), il s'agit de domaine public que la collectivité doit entretenir pour garantir l'utilisation des riverains et permettre aux agriculteurs d'accéder aux différentes parcelles dont ils ont la gestion (entreprises locales).

- *Les travaux sont énormes (exemple du Chemin du Milieu). Il serait possible de contourner ce chemin, il faudrait faire « un plan de circulation » et spécifier les itinéraires d'accès aux champs, en limitant les longueurs d'itinéraires au maximum, ceci pour ne pas devoir renforcer tous les chemins. Au vu des dépenses futures, avons-nous vraiment l'argent pour ces travaux ? Les taux sont bas pour l'emprunt, mais l'inflation reprend de la vigueur. François Rittmeyer émet le vœu que les impôts n'augmentent pas.*

La commune, par l'intermédiaire du bureau technique, a préparé un dossier de réfection des chemins AF selon la localisation des exploitations et des parcelles agricoles sur le territoire. Les axes routiers nécessaires pour y accéder ont été présentés aux services cantonaux et fédéraux lors d'une expertise sur place, générant par la suite un subventionnement de ces travaux de réfection. Suite à la détermination de ces services, nous avons pu préciser quels axes sont réellement considérés comme agricoles, nous permettant ainsi de prévoir la réfection adéquate selon les charges de trafic.

Vieille Route : en réponse au vœu déposé par M. François Rittmeyer, lors de la séance du CC du 14 février 2022, concernant l'augmentation du trafic sur la Vieille Route reliant Vevey à Châtel-St-Denis.

Nous sommes bien conscients que la Vieille route n'est pas très large et le croisement des véhicules n'y est pas facile. Nous allons étudier la possibilité de créer des places d'évitement cependant, il faut tenir compte des éléments suivants :

- les limites cadastrales du domaine public correspondent approximativement aux bords de chaussée actuelle, il n'y a donc pas beaucoup de marge pour un élargissement, même ponctuel pour une place d'évitement ;
- des emprises sur les parcelles privées seraient à négocier ;
- étant hors zone à bâtir, la DGTL devra donner son accord sur ces aménagements ;
- le fait de créer des zones d'évitement faciliterait le croisement des véhicules mais rendrait alors cet axe plus attractif pour le transit. Cela pourrait générer une augmentation du trafic.

Routes - Tour de France cycliste : la circulation générale sera perturbée le dimanche 10 juillet 2022 – principalement sur la route cantonale entre Jongny et Châtel-St-Denis qui sera totalement interdite à la circulation entre 10h00 et 16h00 environ – en raison du passage de l'étape 9 « Aigle-Châtel » du Tour de France. Nous vous remercions d'ores et déjà de vous conformer à la signalisation qui sera mise en place pour cette occasion et vous recommandons d'éviter les déplacements ce jour-là. Une communication parviendra à la population par le biais du Corsièran et les habitants des Monts-de-Corsier et de Fenil recevront un flyer. Une décoration du giratoire de La Chaux en lien avec cette manifestation sera réalisée par le service de voirie.

Voirie – Véhicules : en réponse à la question posée par M. François Rittmeyer, lors de la séance du CC du 14 février 2022, concernant les véhicules de voirie, la Municipalité répond comme suit :

-le prochain véhicule sera-t-il électrique et à hydrogène ?

Pour l'instant les stations hydrogènes ne courent pas les rues. La plus proche est à Lausanne et malheureusement le prix est encore déraisonnable. Pour les véhicules électriques de grandes dimensions, malheureusement la technologie ne permet pas de pouvoir effectuer l'entier des travaux avec ce type de véhicule, au vu de la topographie de notre commune. Sans parler du prix d'achat.

Naturellement la Municipalité suit de près l'évolution et ne manquera pas de faire le pas électrique ou hydrogène si elle le peut.

-compte tenu de l'autonomie plus limitée du Kangoo, effectuera-t-il les mêmes tâches que les autres véhicules de la voirie ?

Le Kangoo 100% électrique donne plus qu'entière satisfaction au personnel de la voirie. Son autonomie limitée n'est pas un handicap pour les divers travaux effectués dans la commune.

Chenilles processionnaires du pin : en réponse à la question posée par M. François Rittmeyer lors de la séance du CC du 14 février 2022, concernant les nids de chenilles processionnaires du pin, nous vous communiquons ci-après le lien du site du Canton de Vaud qui comporte le descriptif imprimable :

<https://www.vd.ch/themes/environnement/forets/maladies-et-degats-aux-arbres-forestiers/chenilles-processionnaires/>

Massifs de laurèlles : en réponse à la question soulevée par François Morier-Genoud lors de la séance du CC du 14 février 2022, concernant la lutte contre les laurèlles, la Municipalité répond comme suit :

Une coordination concernant les laurèlles a été entreprise par le canton. La commune de Blonay-St-Légier a également pris part à cette action. Au vu des délais extrêmement courts donnés par le canton pour cette année, une première information a été communiquée aux Corsiérans. Les prochaines années, ces actions seront reconduites et suivies.

La commune a connaissance de la liste noire du OFEV, comme de la « watch list », de même que de l'inventaire infoflora qui recense les néophytes envahissants. Les collaborateurs du service de voirie tiennent régulièrement leurs connaissances à niveau en suivant des formations.

Dans tous les cas, les laurèlles ou lauriers cerise sont sur la liste noire et donc interdits dans les commerces ; ce qui signifie pas de vente, pas de transport, pas de plantations et pas de multiplication.

Des informations sur la problématique des espèces envahissantes sont données à la population par le biais du Corsiérain. La Voirie informe la Municipalité lorsqu'elle découvre des plantes problématiques et les propriétaires en sont avertis par courrier.

Cimetières de Corsier : les travaux de désaffectation partielle du cimetière de Meruz sont terminés depuis la fin du mois de mars. Ils se poursuivent dans le cimetière des Monts-de-Corsier.

Education, Jeunesse, Forêts & Terrains agricoles – Hervé Liniger

Réseau transitoire « LAC » - Situation de l'accueil de jour :

- en date du 11 janvier 2022, le réseau REVE a écrit ce qui suit aux parents du Cercle de Corsier et de la Tour-de-Peilz :

En lien avec la sortie de Vevey du Réseau REVE, effective dès le 1er août prochain, nous vous prions de vous adresser dès ce jour aux partenaires suivants pour toute question en lien avec votre inscription pour une place en accueil collectif ou familial (prolongation de votre inscription, modification du taux de placement, etc.) :

- *Pour une place en garderie :*

Fondation des structures d'accueil de l'enfance (FSAE) Ch. de Vassin 18 - 1814 La Tour-de-Peilz - Tél. 021.977.03.60 - email contact@garderies-latour.ch - Site internet www.garderies-latour.ch

- *Pour une place en accueil familial de jour :*

Accueil familial de jour (AFJ) Grand-Rue 50 - 1814 La Tour-de-Peilz - Tél. 021.977.02.13 - email afj@la-tour-de-peilz.ch - Site internet : www.la-tour-de-peilz.ch

Nous vous rappelons que votre inscription pour une place sur la liste d'attente doit être actualisée tous les 4 mois par téléphone ou par email auprès des partenaires précités. Nous vous informons également que dès le 1er août 2022, les communes de Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny et La Tour-de-Peilz seront rattachées au nouveau « Réseau LAC » géré par la FSAE. La Ville de Vevey administrera son propre réseau également dès cette date. Le Réseau REVE sera lui dissout.

- en date du 26 février dernier, en réponse à une demande de l'ASIC, la Municipalité de Vevey a confirmé accorder aux parents du Cercle bénéficiaires de contrat à durée déterminée l'assurance de pouvoir conserver leur place dans les institutions veveysannes, ceci jusqu'au 31 janvier 2023. Consciente des difficultés qui bloquent l'ouverture d'une crèche à court terme au sein du Cercle, la Municipalité de Vevey serait prête à prolonger encore ce délai jusqu'à l'ouverture de notre première structure. En contrepartie, nous devons nous engager à reprendre en priorité « nos » enfants dès les premières places créées. Il ne sera par contre pas possible de disposer de nouvelles places dans ce laps de temps sachant que la liste d'attente de Vevey est déjà très importante.
- Vous trouvez ci-après la liste des membres du Conseil et du Bureau du Réseau LAC :

- Membres du Conseil :

Avec droit de vote :

Municipal-e des communes membres :	Chardonne :	Gilbert Cavin
	Corseaux :	Laurent Paschoud
	Corsier :	Hervé Liniger
	Jongny :	Céline Murisier
	La Tour-de-Peilz :	Vincent Bonvin
Représentant de l'AFJ :	Le chef de service :	Daniele Gambazza
Représentant des employeurs :	Nestlé :	Olivier Commend
Représentant des entités exploitantes :	FSAE :	Marc Etienne Chassot (prov.)
	ASIC :	à voir par la suite
Représentante des mandataires :	FSAE :	Nicole Rimella

Avec voix consultative :

Répondante opérationnelle :	FSAE :	Josiane Zonca
Secrétaire :	FSAE :	Josiane Zonca

- Membres du bureau :

Président :	Chardonne :	Gilbert Cavin
Vice-président :	La Tour-de-Peilz :	Vincent Bonvin
Représentant des employeurs	Nestlé :	Olivier Commend
Représentant des entités exploitantes	FSAE :	Marc Etienne Chassot (prov.)
Répondante des mandataires	FSAE :	Nicole Rimella
Répondante opérationnelle du Réseau	FSAE :	Josiane Zonca
Secrétaire :	FSAE :	Josiane Zonca

Association scolaire intercommunale (ASIC) :

- Le Comité de direction a engagé Mme Latha Heiniger en qualité de secrétaire générale de l'ASIC au taux de 80%. Elle débutera son activité le 1^{er} avril 2022.
- L'ASIC va éditer un tous-ménages qui sera envoyé dans les communes du Cercle concernant la recherche d'accueillant·e·s en milieu familial.

Santé, Social, Sports & Logistique – Cédric Desmet

Nonagénaire : un nonagénaire a été fêté dernièrement. Il s'agit de Monsieur Désiré Groux, qui fêtait ses 90 ans le 20 mars dernier.

Sortie des aîné·e·s : la prochaine sortie se déroulera le mercredi 4 mai prochain. Nos aîné·e·s sont invité·e·s à participer à une croisière lacustre, durant laquelle un repas leur sera offert.

Programme « actions communautaires » de Pro Senectute : durant la précédente législature, la Municipalité avait approuvé la demande faite par le groupe PS-POP de se pencher sur la création d'un projet de « quartiers et village solidaire » de Pro Senectute. Dès lors, nous vous informons que la commune participera à un projet pilote de Pro Senectute appelé « actions communautaires ».

Informatique : suite aux annonces d'attaques cyber-informatiques, une analyse détaillée a été immédiatement effectuée par le prestataire de notre commune OFISA et les quelques mesures correctives nécessaires ont été prises directement. Des formations du personnel

sont en cours, et seront suivies par des tests de sécurité. Cela permettra de lancer les démarches en vue de l'obtention du label Cyber Safe.

Eaux, Travaux & Sécurité – Christian Kaelin

Fontaines publiques : en réponse à la question posée par M. François Rittmeyer, lors de la séance du CC du 14 février 2022, concernant la fontaine de Moille-Saulaz, la Municipalité rappelle qu'une explication sur la raison de la fermeture de ladite fontaine a été donnée aux conseillers par le biais des communications municipales du 7 juin 2021.

Nous relevons que si l'eau est gratuite le traitement de l'eau ne l'est pas.

Une analyse de toutes les fontaines de la commune sera réalisée durant l'année 2022 et un rapport sera établi ensuite.

Communications municipales **Utilisation du fonds Agenda 21 et développement durable**

1. Préambule

Selon le budget 2022 voté par le Conseil, la Municipalité souhaite exposer les différentes actions mises en place durant cette année en termes de développement durable. Elle souhaite prioriser et accélérer l'action communale en recentrant les efforts, sur des actions concrètes et ayant un impact rapide et significatif. De plus, un préavis municipal relatif à d'autres mesures souhaitées nécessitant cette fois un budget spécifique, suivra.

2. Les différentes actions mises en place

- 2.1. Subvention à l'achat d'abonnements de transports publics des 15-24 ans et des seniors.

La Municipalité souhaite poursuivre sa politique d'amélioration de l'attractivité des transports publics par une subvention permettant d'accroître leur utilisation régulière.

La subvention présentée ici tient compte des trois aspects essentiels dans ce domaine.

1. Social

L'accession facilitée à des abonnements annuels permet à plusieurs catégories de population d'avoir recours aux transports publics pour leurs déplacements. On pensera aussi notamment aux aîné·e·s, à qui on offre, grâce à cette aide, la possibilité de trouver un regain de mobilité bienvenu. De plus, même si l'objectif de cette subvention est prioritairement de substituer une partie des déplacements en transports individuels par des déplacements en transports publics, le montant de la subvention est bien entendu financièrement utile à une partie non négligeable de la population, notamment aux familles avec des enfants aux études.

2. Économique

L'aide financière accordée aux utilisateurs soutient indirectement les transports publics régionaux et, donc, la Commune en tant que contributrice financière. L'augmentation du rendement financier des lignes de transport permet aux compagnies d'améliorer leur bilan économique et, ainsi, d'envisager des améliorations de leur offre. Le maintien - ou idéalement le développement - d'une offre de transports publics de qualité est aussi un atout pour les acteurs économiques de notre Commune.

3. Environnemental

L'utilisation accrue des transports publics a une incidence directe sur l'environnement, tant sur le plan de l'amélioration de l'efficacité de ces derniers qu'au fait que, pour bon nombre de courses effectuées en transports publics, ce sont des

voitures qui restent au garage. La pollution atmosphérique et la production de CO2 sont diminuées. Mais il y a également des effets non négligeables en termes de bruit et de désengorgement des routes.

La Municipalité a donc souhaité octroyer une subvention de 20% du prix de l'abonnement jusqu'à un maximum de CHF 250.- par année et par personne, pour autant qu'il intègre une portion du territoire communal au moins. Cette subvention sera proposée aux jeunes de 15 à 24 ans en formation post-obligatoire ainsi qu'aux seniors, âge AVS.

Cette subvention sera accordée pour les abonnements annuels de parcours ou généraux, flexi-abo. Pour les abonnements mensuels, un minimum de 10 abonnements mensuels sur une période de 12 mois doivent alors être présentés. Sont exclus de cette subvention, les abonnements demi-tarifs, mais aussi les abonnements pour animaux ou pour vélos.

La mise en place de cette aide financière permet donc une cohérence dans la politique communale, puisqu'elle rend plus attractive une alternative au trafic automobile que l'on cherche à réduire. Si beaucoup d'actions sont menées en amont et de manière plus globale, cette subvention est un geste visible et concret envers les citoyen-ne-s qui s'engagent à utiliser les transports publics, tout au long de l'année.

Nous prévoyons un budget annuel de CHF 38'000.- sachant qu'environ 350 Corsiérannes et Corsiérans ont entre 15 et 24 ans, et qu'environ 690 sont en âge AVS, et en estimant que 30% d'entre eux en feraient la demande.

Avec une mise en place des subventions au 1^{er} juillet 2022, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, le coût estimé à CHF 25'000.- sera ainsi financé par le budget, sous le compte 3189.00 - Agenda 21 et développement durable. Selon le succès de la mesure, le budget 2023 devra alors être adapté en conséquence.

2.2. Favoriser le consommer local

La Municipalité souhaite inciter les citoyens à consommer local, ceci vise deux objectifs :

- Favoriser l'économie locale en incitant les citoyens à consommer auprès des commerces locaux
- Réduire les émissions polluantes et sonores par l'utilisation de modes doux et de désengorger des routes d'une partie du trafic de véhicules motorisés.

La Municipalité a donc souhaité collaborer avec l'association Amelive (Association Mobilité Environnement de Livraisons à Vélo), à buts non lucratifs et localisée à Vevey, en proposant le service « Dring Dring » à la population et aux commerçants.

En place depuis 6 ans, Dring Dring propose ses services sur la Riviera via un réseau de 60 commerces partenaires. Le but de cette collaboration est que les commerces locaux intègrent à court terme ce réseau afin qu'ils puissent proposer la livraison aux Corsiérannes et Corsiérans mais aussi étendre leur clientèle sur la Riviera.

Plutôt que de poursuivre à offrir une subvention annuelle à Dring Dring comme cela se fait depuis 2015, comprise entre CHF 1'000.- et CHF 2'500.-, la Municipalité a donc mis en place une offre ciblée, plus à même d'offrir un avantage direct aux nos citoyennes et citoyens ainsi qu'aux commerçants et artisans.

La Municipalité offre ainsi, depuis le 1^{er} avril, la gratuité de livraison aux habitants de la commune depuis les commerces et artisans de la commune (pour tout montant d'achat d'au minimum CHF 50.-) ainsi qu'aux habitants de la commune depuis la Grenette de Vevey (Office du tourisme), ce lieu sert de hub pour regrouper les achats du centre-ville de Vevey et du marché.

Une information a déjà été faite auprès des commerçants et artisans afin de les inviter à proposer ce service. De plus, notre site internet sera mis à jour afin d'informer la population, en complément d'une communication par le biais du Corsiéran.

Des renseignements complémentaires sont disponibles sur le site <https://dringdringriviera.ch/>

Un montant annuel estimé à CHF 6'000.-, sur base de 300 livraisons annuelles depuis la Grenette et 100 livraisons annuelles depuis les commerces de la commune, sera pris en charge par le budget, sous le compte 3189.00 - Agenda 21 et développement durable.

Nous sommes convaincus que ces deux mesures seront grandement appréciées par la population et qu'à notre échelle, elle permettra de contribuer à une réduction substantielle de notre empreinte carbone.

6. Procès-verbal de la séance du 14 février 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins une abstention.

7. Assermentation d'un membre du Conseil communal

M. le Président informe que **Mme Monica Engheben** a été parrainée par six citoyens. La liste des parrains a été vérifiée par le Greffe. Elle est recevable.

M. F. Coppex (C) présente **Mme Monica Engheben** qui est économiste. Elle a travaillé dans l'administration fédérale et cantonale ainsi qu'à l'EPFL. Elle a été secrétaire générale du parlement fribourgeois et Chancelière d'Etat du Canton de Neuchâtel. Actuellement, elle a orienté sa carrière sur le coaching des décideurs.

M. le Président lit l'art. 5 du Règlement communal et procède à l'assermentation de **Mme M. Engheben (C)**.

Des applaudissements ponctuent la prestation de serment.

8. **Mme M. Marquis (VG)**, au nom de la Gauche dépose et lit l'interpellation « **Pour une présentation de l'association ARAS Riviera et pour un rapport d'activité annuel des Services sociaux de notre commune de Corsier-sur-Vevey** ».

L'interpellation se trouve en annexe à la fin du PV.

M. C. Desmet, a participé le jeudi 31 mars 2022 à une journée d'immersion au sein du Service de l'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale). Cette Association regroupe 13 communes de la Riviera. Le soutien aux personnes en difficulté est conséquent : aide pour entreprendre les démarches auprès de l'AI (Assurance Invalidité), pour obtenir des Prestations Complémentaires (PC), des aides pour honorer les factures de soins dentaires etc... L'ARAS travaille également à aider les personnes à réintégrer la vie professionnelle ou à débiter une formation. Au sein du Cercle, Corsier est la commune qui a le plus de personnes ayant recours aux prestations de l'ARAS.

Il y a parfois des contentieux à régler, faux documents, abus, fausses factures. Ces cas sont minimes. Les assistants sociaux veillent à ce que les prestations soient attribuées aux bonnes personnes.

Le rapport de gestion de l'ARAS parviendra aux membres du CC. Le site de l'ARAS est intéressant à consulter.

M. le Président demande si cette réponse convient au groupe La Gauche.

M. B. Caron (VG), concernant les immeubles au Chemin Vert 7, 9 et 11, informe que personne n'est venu s'occuper des personnes en difficulté et vivant dans un tel dénuement. **M. B. Caron** reste la seule référence pour ces gens.

M. le Président précise que cela ne concerne pas l'interpellation. Cette intervention aurait dû être présentée dans les divers.

Mme la Syndique répond que la Municipalité doit être avertie de ces conditions déplorables. Elle peut ainsi contacter la Commission de salubrité qui se rendra sur place.

M. le Président ne donne pas la parole à **M. B. Caron** (VG) qui, au point 10, pourra intervenir sur ce sujet sensible.

Le Groupe la Gauche est satisfait de la réponse municipale.

9. **Mme J. Ribeiro** (VG), au nom de la Gauche dépose et lit l'interpellation « **Droits politiques des étrangers : quelles perspectives pour un 1/5^{ème} de la population de Corsier-sur-Vevey ?** »

L'interpellation se trouve en annexe à la fin du PV.

Mme la Syndique informe que la réponse a été envoyée par mail le 24 février 2021 avec les documents liés à la séance du CC du 8 mars 2021.

Par rapport à la demande de charger la nouvelle coordinatrice de la vie communale et associative, de réfléchir à la question, la Municipalité va attendre et lui laisser prendre ses marques. Il y a un laps de temps suffisant car les prochaines élections communales se dérouleront dans quatre ans.

Mme J. Ribeiro (VG) s'excuse pour la réponse qui a échappé à son attention. Elle estime qu'il ne faut pas attendre 2026 pour réfléchir au concept de comment intégrer les nouveaux citoyens suisses, récemment naturalisés ou les étrangers réunissant les conditions pour exercer leurs droits politiques au niveau communal.

Le Groupe de la Gauche est satisfait de la réponse municipale.

10. **Vœux, questions, divers et propositions individuelles**

-**Mme C. Stucki** (C) donne lecture de son vœu : ***Renoncement à la rémunération des Conseillers communaux pour cette séance supplémentaire en faveur de l'aide de la Commune aux réfugiés ukrainiens ou autres dons dans notre commune.***

Les arguments : le renoncement de la rémunération de la séance du 4 avril 2022 (argent et valeur du vin) pour laquelle il n'y avait pas de préavis municipaux à étudier pourrait être employée pour des aides ponctuelles, particulièrement par rapport à l'afflux de réfugiés ukrainiens dans notre commune.

M. le Président remercie pour l'initiative. Il en discutera avec le Bureau et prendra contact avec la Municipalité pour l'organisation comptable.

Mme J. Ribeiro (VG) informe que le CC de Vevey renonce une fois par année aux jetons de présence en les offrant à une Association de leur choix. L'initiative de **Mme C. Stucki** pourrait perdurer.

-**Mme J. Ribeiro** (VG), avec le soutien de la Gauche et de F. Coppex, relève que la paix en Europe est ébranlée suite à l'invasion russe en Ukraine. Plusieurs familles se sont inscrites pour accueillir des réfugiés. Cette solidarité est nécessaire pour faire face à cette guerre qui pourrait amener entre 60'000 et 300'000 personnes à venir se réfugier en Suisse. La plupart sont des femmes et des enfants. Une grande partie des démarches sont gérées par l'EVAM (Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants). Les questions soulevées :

a) La Municipalité a-t-elle prévu un accompagnement de ces familles d'accueil ? Par exemple avec un petit guide/check-list pour les éléments spécifiques à la Commune, contacts utiles (sécurité, santé, administration).

b) La Municipalité a-t-elle une stratégie pour l'accueil scolaire et préscolaire ? En particulier en ce qui concerne l'espace nécessaire, sachant que nous sommes d'ores et déjà trop à l'étroit dans tout le cercle.

c) La Municipalité envisage-t-elle de mettre des ressources à disposition ? par exemple :

- Lieux de rencontre pour communauté ukrainienne, mais également pour échanges entre hébergeurs ;
- Activités, par exemple en traduisant les informations concernant les événements du village ;
- Engagement temporaire/à la demande de traducteurs ;
- Présentation et conseils pratiques de la commune en ukrainien, par exemple sous format de flyer mis à la disposition des familles d'accueil

Mme la Syndique précise que 6'000 ukrainiens pourraient arriver en terre vaudoise. Les réfugiés doivent se rendre dans un centre d'enregistrement à Boudry ou Berne pour obtenir le permis S. Ces centres sont sous la responsabilité du SEM (Secrétariat d'Etat à la Migration). Une fois les réfugiés inscrits, le SEM envoie les informations aux cantons. Les cantons informent les communes qui donnent les papiers aux migrants. A ce jour, il n'y a pas d'inscription officielle d'Ukrainiens sur la commune de Corsier. Il est probable que des familles soient hébergées.

Sur le site de l'Etat de Vaud, se trouve une rubrique « Ukraine » (vd.ch/ukraine) qui informe des démarches à entreprendre pour procurer de l'aide.

L'école a l'habitude d'accueillir des élèves non francophones, du CIF (Cours Intensifs de Français) est proposé aux enfants. Actuellement, il y a 6 enfants ukrainiens qui sont accueillis dans l'Etablissement primaire et secondaire de Corsier et environs.

Les psychologues, enseignants, traducteurs sont recrutés, ils doivent s'inscrire dans les centres officiels.

M. F. Coppex (C) demande si ces informations pourraient-être à disposition des citoyens de la commune.

Mme la Syndique répond qu'il y a déjà deux ou trois liens sur le site de la commune. Une rubrique Ukraine comportant tous les liens et informations pourrait être créée.

Mme J. Henry-Baudois (VG) connaît, aux Monts-de-Corsier, une famille qui accueille des Ukrainiens. Qu'est-il prévu pour les adolescents qui ont terminé l'école obligatoire ?

Mme la Syndique répond que l'EVAM répond à ces préoccupations.

-M. B. Caron (VG) relève que, dans ces immeubles du Chemin Vert, des locataires problématiques résident. **M. B. Caron** est le seul à s'en occuper. L'Agence de Rahm continue à relouer les appartements alors qu'elle s'était engagée à ne pas le faire. Que va faire la Municipalité ?

M. C. Desmet répond que cette situation est complexe. Ce sont des contrats privés et la commune ne peut pas intervenir au sein de l'Agence de Rahm qui résilie les baux ou qui les reloue en attendant le début des travaux de rénovation. Les locataires peuvent contacter le Greffe qui les orientera vers les services sociaux afin de les aider à trouver un logement.

Une personne a sollicité de l'aide mais le nom ne sera pas donné, en respect de la vie privée.

M. le Président relève que la Municipalité a répondu. La problématique qui entoure ces immeubles a été entendue. Et même si la réponse ne convient pas à **M. B. Caron**, la parole est donnée à un autre Conseiller.

-M. E. Bürki (VG), constate que des sacs à chiens remplis sont délaissés au bord des routes. Serait-il possible de localiser des endroits qui pourraient accueillir des robidogs ? Ceux-ci pourraient être ajoutés sur l'application « zéro déchets » qui répertorie tous les lieux de collecte de déchets sur la commune de Corsier.

Les Verts souhaitent déplacer des bancs publics qui ne sont pas très accessibles et en ajouter d'autres. La population pourrait être associée à cette démarche par le biais du « Corsiérans ».

M. M. Ceppi pense que les personnes devraient être mieux éduquées. Des robidogs ont déjà été installés aux Monts. Il prendra contact avec les Verts pour apporter une solution aux robidogs et à l'emplacement des bancs publics.

-Mme M. Meier (C), concernant Pro Senectute, souhaite connaître la différence entre l'action communautaire et le village solidaire.

M. C. Desmet répond que la mise en place d'un Village solidaire coûte CHF 250'000.00 répartis sur 3 ans. L'Action communautaire est un projet pilote testé par quatre communes, il coûte CHF 40'000.00 répartis sur 2 ans. Les deux projets ont des buts identiques. Le projet pourrait être présenté lors de la manifestation « **Corsier en Fête** ».

Quatre étapes :

a) six mois seront nécessaires pour récolter les besoins auprès de la population

b) inventaire des activités proposées.

c) mise en place des activités (la salle de Château 2 pourrait être le lieu de rassemblement).

d) constitution d'un Comité qui fera vivre cette action communautaire. La responsabilité incombera aux citoyens qui vont s'approprier le projet.

-Mme M. Engheben (C) invite les Conseillers à participer à l'AG de la Société de Développement, le lundi 11 avril 2022, à la Salle du Conseil.

-Mme M. Roth (VG) rapporte les discussions de la séance du jeudi 24 mars de l'ASIC.

Rapport de gestion et comptes : Le Conseil a voté le préavis no 01/2022 relatif au rapport de gestion et aux comptes 2022.

Structure : Le CoDir a présenté Mme Latha Heiniger, nouvelle secrétaire générale récemment engagée. Son cahier des charges va bientôt être présenté.

Election bureau : Le Bureau actuel a été réélu pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Président Roberto Trüb, Corseaux ; Vice-Présidente Isabelle Mougneau, Corsier.

Conseil d'établissement : Mme Madeleine Skinner, Présidente du CE a fait part des besoins financiers pour des projets pédagogiques menés à l'école sur la durabilité et la biodiversité. Le besoin d'investissement politique est également important.

La question se pose d'une meilleure intégration des parents à la vie scolaire : avec un quart-parent en sous-effectif, leurs voix n'y sont pas assez représentées – donc entendues. L'enjeu n'est pas complètement clair, de savoir s'il s'agit d'un problème de communication de la part de l'école ou d'un désintéressement des parents. Des démarches vont être entreprises, peut-être par le biais d'un flyer, pour motiver les parents à rejoindre le ¼

parents. Les Conseillers sont invités à faire passer le mot. La prochaine séance est agendée au 29 septembre 2022.

M. le Président remercie pour le retour. Il rappelle que chaque Conseiller peut faire un retour sur la Commission intercommunale dont il est le délégué.

-Mme I. Mougneau (C) informe que l'Abbaye des Monts aura lieu le jeudi de l'Ascension 26 mai 2022, au Collège des Monts. Seuls les enfants des Monts et Fenil, scolarisés de la 3P à la 11S peuvent participer. Cette tradition remonte à environ 1850. Les enfants passeront dans les maisons pour l'inscription au tir et pour la collecte. Un goûter suit la remise des prix. Et en soirée, un repas canadien clôture la manifestation.

-M. Ch. Borloz (A) informe que, dans le quartier des Omballes, de l'eau se répand sur la route.

M. M. Ceppi prend note et fera le nécessaire pour résoudre ce problème.

-M. F. Coppex (C), concernant les travaux du Parc Chaplin, souhaite que la Municipalité rencontre les citoyens pour répondre à leurs questions et apporter des solutions avant que les emplacements ne soient définitifs : tables de ping-pong trop rapprochées, disposition pas adéquate des terrains de pétanques, emplacement de certains jeux pour enfants, ainsi que des questions concernant la sécurité.

M. M. Ceppi veut bien rencontrer une délégation de citoyens pour répondre à leurs questions. Les terrains de pétanque sont aux normes. Les tables de ping-pong attendent la pousse de l'herbe pour être déplacées.

Mme J. Henry Baudois (VG) demande si une solution est prévue pour réduire l'engorgement récurrent des moloks pour le papier et le carton, à Fenil.

M. M. Ceppi répond que le molok du verre sera déplacé au profit d'un 2^{ème} molok pour le papier. Les éléments externes récoltants le Pet et le verre seront transportés à proximité de l'arrêt de bus. Les modifications débiteront lors de la fin du chantier Merck.

Dans les divers points de récolte, les moloks débordent. Il en appelle à la conscience civique pour que les personnes déchirent leurs cartons. Cela permettrait de transporter des moloks bien remplis, le transport a un coût élevé. Et pourquoi ne pas modérer ses achats sur Internet !

M. P. Groux (C), par rapport à l'intervention de **M. B. Carron**, propose que l'ASLOCA (Association Suisse des LOCAtaires) et la Presse soient avisés.

M. M. Werffeli (C) bénéficie de la vue sur le Parc depuis son appartement. Il constate que, malgré les barrières orange posées pour empêcher les gens de marcher sur les pelouses ensemencées, les enfants et les adolescents ne respectent pas cette interdiction. Il faudrait installer davantage de panneaux informatifs sur l'évolution des travaux.

La piste de pétanque devrait être pourvue de davantage de graviers pour éviter le rebond des boules.

M. M. Ceppi répond qu'une fois la pluie tombée, le sable s'enfoncera pour laisser place à une meilleure assise du gravier. Si cela ne donne pas satisfaction, du gravier pourrait être remis sur les pistes de pétanque.

-Mme I. Mougneau (C), concernant les pavillons scolaires et préscolaires provisoires, souhaite connaître le calendrier.

M. H. Liniger rappelle que le Juge instructeur du Tribunal cantonal a levé l'effet suspensif. Les travaux peuvent démarrer. Les contrats doivent être validés, du retard sera à déplorer suite à la difficulté d'amener les matières premières, les coûts seront supérieurs par rapport aux travaux prévus initialement. Les travaux pourraient être achevés d'ici à la fin de l'automne. Il y a 153 familles en attente d'une place en accueil préscolaire. Il faudra trouver des solutions pour accueillir les élèves, des salles communales pourraient être transformées en salle de classe.

-M. J. Cherix (I) n'est pas satisfait du programme de législature présenté par la Municipalité. Il a fallu six mois pour rédiger ce dossier qui pourrait être compilé sur une page A4. Ce programme est inspiré des documents de campagne des partis de Corsier dont il cite les idées. Il ne sait pas comment se positionner face à ce programme. Pourquoi tout ce temps pour des mesures moins élaborées alors que les partis avaient déjà annoncé leur programme face à l'urgence climatique. Aucun chiffre, aucune estimation, aucune évaluation et aucune planification pouvant démontrer la faisabilité de ce programme.

Mme L. Khouri Dagher (C) s'étonne des reproches faits à la Municipalité qui a largement tenu compte des souhaits des Partis. Elle reproche au groupe des Verts de déposer une interpellation pour éviter les îlots de chaleur. Lorsqu'il y a eu le projet de réaménager le Parc Chaplin, aucune voix verte ne s'est élevée face à la perte de la canopée. Elle a fait confiance et c'est la seule chose qu'elle reproche à la Municipalité.

Mme J. Henry Baudois (VG) répond que les Verts n'ont pas eu de plan pour savoir ce qui était prévu au Parc Chaplin dans l'aménagement. Les Verts sont intervenus pour avoir des précisions. **M. M. Ceppi** a indiqué le nombre d'arbres plantés. C'est la réponse des Verts à **Mme L. Khouri Dagher**.

M. J. Cherix (I) rétorque qu'il ne fait plus partie des Verts. Il ne critique pas uniquement la Municipalité mais aussi la difficulté de mener un travail collégialement au sein du législatif.

Mme M. Meier (C) remercie la Municipalité d'être à l'écoute des partis. Elle précise que lorsque l'on siège au CC, on apprend ce qu'est la patience.

M. F. Coppex (C) relève que le programme de législature est plus une vision générale qu'une réalisation précise. Suite à la communication du 31 avril 2022, il remercie la Municipalité pour son engagement pour le développement durable. Il émet le vœu que la Commission Agenda 21 soit associée à ces démarches et que le CC soit informé de l'évolution des travaux.

-Mme L. Khouri Dagher (C), concernant l'opposition aux pavillons scolaires provisoires, le Tribunal cantonal a levé l'effet suspensif mais l'opposant poursuit ses démarches. Quelles peuvent être les incidences ?

M. H. Liniger répond que l'opposant a déposé une somme garantissant son opposition auprès du Tribunal cantonal dans les délais qui lui étaient impartis. Il peut ainsi poursuivre les procédures mais il ne peut plus empêcher de construire. Le Tribunal cantonal a pesé les intérêts des uns et des autres. L'intérêt pour la population du Cercle de Corsier est plus important que les arguments développés par l'opposant. Ses droits pourraient éventuellement être reconnus dans deux ans, ce qui impliquerait la démolition des pavillons scolaires. Les juges ont pris leur décision, ils sont conséquents et il n'y a pas de raison qu'ils changent d'avis.

M. M. Ceppi, concernant le Parc Chaplin, précise que 10 arbres ont été enlevés, mais 100 ont été replantés. Il faut un certain temps à la nature pour qu'elle déploie toute sa grandeur. Les buissons vont se développer pour accueillir la petite faune.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** remercie les Conseillers pour leur participation. Il clôt la séance à 22h30.

Au nom du Conseil communal

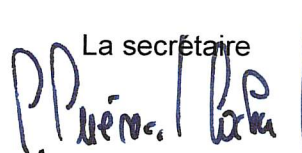
Le Président



T. Ribeiro



La secrétaire



C. Cuénod-Cochard

**Interpellation : pour une présentation de l'association ARAS
Riviera et pour un rapport d'activité annuel des Services
sociaux de notre commune de Corsier-sur-Vevey**

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

L'association Régionale d'Action Sociale (ARAS) Riviera est une Association de Communes. Actuellement 13 communes y participent.

Cette association a deux buts principaux :

- Appliquer la Loi sur l'action sociale vaudoise
- Appliquer le Règlement sur les Agences d'assurances sociales (RAAS)

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR) concernant l'action sociale et aux Agences d'assurances sociales (AAS) pour les assurances sociales.

CSR et AAS constituent ainsi les structures opérationnelles de l'ARAS Riviera.

Notre commune fait partie du Conseil Intercommunal de l'Aras Riviera et y est représentée par un ou une membre de notre Municipalité. Or, beaucoup d'entre nous ne connaissent pas le fonctionnement concret de l'ARAS Riviera.

- **Question 1 : serait-il possible d'avoir une présentation de cette association et de ses structures au Conseil communal ?**

Chaque année, nous délibérons sur le budget et les comptes. Malheureusement, nous avons peu voire pas du tout d'informations concernant les œuvres sociales de notre commune, qui sont pourtant une part importante de nos dépenses.

Pour pouvoir aider au mieux les plus fragiles parmi notre population, il est nécessaire d'en connaître les difficultés :

- **Question 2: la Municipalité pourrait-elle établir un rapport d'activité annuel concernant nos services sociaux (populations touchées, besoins de celle-ci, etc) qui serait remis aux Conseillères et Conseillers communaux (par exemple, en étant intégré au rapport de gestion) ?**

Merci d'avance pour vos réponses.

Pour la Gauche,

Manuela Marquis

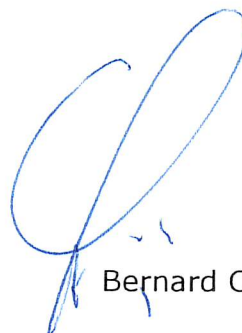


Tiago Ribeiro



Jessica Ribeiro

Amandine Ferré



Bernard Caron

Interpellation – droits politiques des étrangers : quelles perspectives pour un 1/5^e de la population de Corsier-sur-Vevey ?

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Lors de la séance du conseil communal du 26 octobre 2020, soit il y a environ un an et demi, le groupe PS-POP avait déposé une interpellation intitulée « droits politiques des étrangers : comment impliquer davantage 1/5^e des électeurs de notre commune ? ». Nous avons alors demandé quelles mesures pouvaient être entreprises par les autorités communales afin de favoriser l'intégration politique d'une partie non négligeable de la population.

Lors de la séance du 7 décembre 2020, la Municipalité nous avait répondu dans les termes suivants : « une réponse municipale écrite sera donnée au Conseil communal en début d'année 2021 concernant l'interpellation déposée par le groupe PS/POP le 26 octobre 2020, relative aux droits politiques des étrangers et la façon de les impliquer davantage lors de scrutins communaux ou élections. Une campagne d'information établie par le Canton a été mise en place depuis fin novembre 2020 et des flyers encourageant les personnes étrangères concernées à faire usage de leur droit de vote, d'élire et d'être élues au niveau communal, ont été déposés sur le guichet de l'administration et affichés au pilier public. Les chefs de partis ont reçu cette documentation par courriel de la part du Président du Conseil. D'autre part, un courrier informatif sera directement envoyé par le Canton aux étrangers concernés. »

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas eu de nouvelles sur cette thématique depuis. Nous comprenons que le contexte lié à la pandémie et les importants projets portés par la Municipalité durant l'année 2021 (établissement du réseau LAC, parc Chaplin, Châtelard) aient pu reléguer cette question au second plan, mais il nous apparaît néanmoins comme important de ne pas la négliger. Nous parlons bien, faut-il le rappeler, d'1/5^e de la population communale ! Aussi, nous revenons vers vous avec les mêmes questions que nous avons posées alors, soit :

- Depuis le dépôt de la précédente interpellation en octobre 2020, la commune a-t-elle entrepris des démarches spécifiques afin d'inciter les étrangers ayant le droit de vote et d'éligibilité à exercer leurs droits ?
- A-t-il été envisagé ou pourrait-il être envisagé de proposer une séance d'information (droits politiques, attributions et fonctionnement d'une commune, etc) aux étrangers qui remplissent les conditions pour pouvoir voter, que ce soit de façon régulière, ou au moins avant les élections communales générales ?

- Sachant que de moins en moins de « nouveaux citoyens » se rendent à la réception d'accueil qui leur est proposée par notre commune, ne serait-il pas envisageable de faire une seule et même séance d'accueil et d'information pour les citoyens suisses ayant atteint leur majorité, les citoyens récemment naturalisés et les étrangers réunissant les conditions pour exercer leurs droits politiques au niveau communal ?
- A-t-il été envisagé ou pourrait-il être envisagé de charger notre coordinateur de la vie communale et associative de réfléchir à la question et de soumettre des pistes à la Municipalité dans des délais raisonnables ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Pour la Gauche,



Tiago Ribeiro

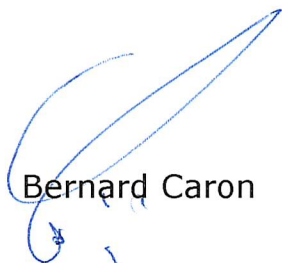


Jessica Ribeiro



Manuela Marquis

Amandine Ferré



Bernard Caron